

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802

BELGIE(N) - BELGIQUE

OCTOBRE  
2017

**CGSP**

**FGTB Services Publics**

**CHEMINOTS**

73<sup>e</sup> année - n°9 - octobre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI - X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/111 1000 Bruxelles



**GRÈVE GÉNÉRALE**  
**10 OCTOBRE 2017**



**ÉDITO**  
Encore un peu  
de patience !  
P. 3



**DOSSIER**  
Mobilisation  
P. 4-7



**CHEMINOTS**  
Demain vous appartient  
P. 9

## Primes syndicales

### Rappel – Demande duplicatas 2016 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- vous devez contacter par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur **ou**
- vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devrez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

## Les fanes de carottes

C'est la rentrée ! À cette occasion, le secteur Enseignement de la CGSP et le SEL-SETCa Enseignement libre se mobilisent contre les mesures du gouvernement Michel qui grignotent littéralement les pensions. Des mesures qui ont des conséquences directes - et désastreuses - sur les conditions de travail et la qualité de vie.

Au fil des décisions, nos pensions n'ont cessé d'être mises à mal. À ce rythme, qu'en restera-t-il demain ? Si ça continue comme ça, que les fanes de carottes !

Pour découvrir comment le gouvernement de Charles Michel grignote les pensions, mais aussi pour diffuser les outils de campagne, rendez-vous sur [www.quelesfanescarottes.be](http://www.quelesfanescarottes.be)



## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi (CRIP)

#### Conférence « Accompagnement en fin de vie »

Le Commission régionale des Pensionnés (CRIP) a le plaisir de sous inviter à la Conférence organisée le **24 octobre à 10h**, sur le thème « L'accompagnement en fin de vie », avec la participation de Mme Deloyer M. de l'ASBL « ADMD ».

Accueil : 9h30

Rue de Montigny 42 à Charleroi.

La conférence sera suivie d'un repas : Choucroute, dessert, café et boisson comprise.

Coût : 18 €/personne à verser sur le compte de la CRIP, BE39 0882 6941 9919 avec la mention « repas » pour confirmer la réservation **pour le 9 octobre 2017 au plus tard.**

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération. S'inscrire auprès de l'accueil au 071/797 111. Renseignement : Alphonse Vanden Broeck : 0495/340 928.

### Charleroi (Pensionnés Cheminots)

#### Dîner musical

Le Comité de Pensionnés Cheminots organise un dîner musical le **14 novembre à 12h**, rue de Montigny, 42 – Salle 1.

Menu : Apéritif, Porchetta, dessert, café et boissons comprises.

PAF : 5 €/personne pour les Cheminots et leur accompagnant(e), 15 € pour les sympathisants s'il reste des places vacantes. À payer lors de l'inscription sur le compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 – CGSP Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica – Tel. : 071/797 111).

**Attention !** Date limite des inscriptions : **le 31 octobre.**

Inscriptions limitées à 90 personnes.

## Encore un peu de patience !

Fin juin, l'IRW-CGSP appelait l'ensemble des instances de la CGSP à se réunir avant la fin du mois d'août car nous savions que le gouvernement allait mettre à profit les congés scolaires pour tenter, insidieusement, de continuer d'imposer son modèle de société. Il fallait donc, rapidement, évaluer la situation et décider d'une réaction.

En effet, à la pension mixte, l'instauration d'un deuxième pilier de pension pour les contractuels (sans engagement quant à son financement) et l'imposition d'un service minimum à la SNCB sont venus s'ajouter, pendant l'été, de nouvelles attaques contre les services publics et la fonction publique.

Ainsi, le gouvernement compte imposer l'engagement contractuel dans la fonction publique comme étant désormais la règle. Ainsi, il prévoit une loi, dès décembre, pour imposer le recrutement contractuel. Cette décision aura de lourdes conséquences tant pour les agents que pour les usagers. Le statut est la garantie de l'indépendance de l'agent. Cette indépendance qui lui permet de se concentrer sur l'exercice de ses missions sans craindre les critiques et les pressions des responsables politiques ; c'est tout simplement un bond de 80 ans en arrière que veut nous imposer le Gouvernement en détricotant de la sorte le statut Camu.

Et comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement souhaite autoriser le recours au travail intérimaire dans la fonction publique.

À cela, s'ajoutent les envies de privatisation. Le Ministre Van Overtveldt lance, en août, l'idée de privatiser la SNCB. Ces déclarations sont à prendre très au sérieux. En effet, l'année dernière, le même ministre, à la même époque, proposait de réduire fortement l'impôt des sociétés. Un an plus tard, le gouvernement lui donnait raison en abaissant à 25 % le taux de l'ISOC. Quand les travailleurs et les services publics trinquent le patronat se frotte les mains.

La situation n'est pas meilleure à la Région wallonne où, le MR, maintenant au pouvoir entend appliquer les mêmes recettes.

Pour toutes ces raisons, la CGSP dans son ensemble a décidé qu'il fallait réagir. Ce gouvernement ne nous écoute pas, nous allons devoir l'obliger à nous entendre.

**Nous serons en grève le 10 octobre ! Ensemble et solidaires pour faire entendre notre voix.**

**Ensemble on est plus forts** n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité. Notre réalité, celle qui s'inscrit dans les luttes sociales, dans le rapport de force sans lesquels il n'y aurait ni services publics, ni sécurité sociale, ni libertés syndicales... Toutes ces luttes ont fait progresser la société vers plus d'égalité, plus de bien-être, plus d'éducation, plus d'esprit critique. Elles sont notre héritage, vivant !

C'est cela qu'il nous faut aujourd'hui défendre, c'est notre responsabilité collective.

Dès lors à ceux qui veulent une société où les plus faibles se battent entre eux pour survivre, où la charité a remplacé la solidarité, aux arrogants, aux méprisants, aux médiocres nous leur disons « encore un peu de patience » on arrive !

Toutes les informations sont disponibles sur notre site : <http://www.irwcgsp.be>

Laurent Pirnay  
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun  
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

# À BOUT !

## GRÈVE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE : LA CGSP SE MOBILISE

*Excédée depuis des mois par une suite ininterrompue de mesures drastiques à l'encontre de l'ensemble des travailleurs des services publics, la CGSP a sincèrement privilégié le dialogue et la concertation. Las ! Avec un aveuglement austé-ritaire autant idéologique qu'inefficace, le gouvernement de Charles Michel redouble l'intensité de ses coups bas. Nous avons averti : la mobilisation est en marche !*

Certains font mine d'être surpris ! Comment ? Encore des grèves ? Depuis l'automne 2014, la CGSP subit de plein fouet une politique gouvernementale de droite dure qui s'acharne contre les services publics et les conditions de travail de ses travailleurs. Une politique dont le but avoué est le démantèlement des services publics pour assouvir une lubie du « tout au marché » et tenter une pauvre économie dans les finances publiques. Pauvre car, parallèlement à cela, le gouvernement Michel mène une politique fiscale catastrophique, qu'il présente aux citoyens comme un redressement économique, mais qui n'existe en réalité que sur le papier. Sous prétexte de recouvrer du pouvoir d'achat pour tous, ce sont les classes plus aisées qui se retrouvent une fois encore les plus avantagées. Malgré l'opposition constante de la CGSP, le gouvernement fédéral reste sourd à toutes ses objections légitimes. Il est temps, cette fois encore, de passer à l'action !



### Personne n'est pris en otage !

Il faut le rappeler : la CGSP n'a eu de cesse de privilégier la négociation. La fin de non-recevoir systématique de toutes nos alternatives nous a amenés à multiplier les avertissements et les mises en garde. Celles-ci ont d'ailleurs abouti dès le 16 juin dernier au dépôt d'un préavis de grève à durée illimitée pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

Le 30 juin, avec la FGTB fédérale, la CGSP a tenu un meeting à la place Rouppe afin de marquer sa réprobation au sort que ce gouvernement entend réserver aux pensions. À cette occasion, notre président fédéral, le Cde Michel Meyer annonce clairement que cette concentration n'est que le début de notre plan d'action. Le Cde Robert Vertenuel, Secrétaire général de la FGTB, y déclare notamment que nous ne sommes pas dupes, le gouvernement veut détricoter les pensions publiques afin de pouvoir, par la suite, mettre à mal l'ensemble des pensions légales.

Le 27 juillet, la CGSP réagit par voie de presse aux déclarations du gouvernement fédéral qui entend mettre fin au recrutement statutaire et privilégier l'embauche hyperflexible d'intérimaires.

Le 28 août, les instances de la CGSP appellent à une « journée de réaction » dans le secteur public. Elles font en effet le constat que le gouvernement a profité des congés pour faire évoluer rapidement et négativement les dossiers jusque-là toujours sur la table des négociations (pension mixte, second pilier de pension, service minimum) et ceux à venir (pénibilité et métiers lourds, budget, etc.)

La CGSP a donc décidé de mettre à profit la première moitié de septembre pour mobiliser ses affiliés et informer la population en vue tout d'abord d'actions au niveau régional fin septembre au moment des rentrées parlementaires régionales lors de la semaine du 20 septembre et ensuite pour mener une action fédérale le 10 octobre qui prendra la forme d'une grève générale ce jour-là.

## Les raisons sont légion !

Ces trois dernières années, le gouvernement Michel n'a cessé de sabrer dans le secteur public :

- les budgets sont réduits et des économies sont réalisées sur le dos du personnel de sorte que les services publics ne puissent plus fournir les services que les citoyens méritent ;
- le futur du service à la population est également mis en péril à cause d'un manque d'investissements ;
- le personnel du secteur public doit travailler plus longtemps sans qu'il n'y ait de réelle discussion sur le travail faisable et les métiers lourds ;

### *Plus spécifiquement encore :*

- Le régime de pension des fonctionnaires nommés est systématiquement démantelé sans qu'aucune alternative digne de ce nom ne soit proposée.
- Ainsi en est-il de la fin de la bonification accordée pour l'obtention du diplôme,
- du refus de calculer des tantièmes préférentiels et donc de reconnaître la pénibilité et la dangerosité de nombreux métiers publics,
- la remise en cause des carrières mixtes, soit la règle qui prévoit que les années passées en tant qu'agent contractuel seront, en cas de nomination, considérées comme

des années statutaires. Le corolaire de cette mesure serait l'instauration d'une pension complémentaire (second pilier) pour les agents contractuels mais que toutes les structures administratives de ce pays ne pourraient offrir à leur personnel !

- comptons également la fin de la pension pour raisons médicales, la pension à 67 ans, l'instauration de la pension à points, etc.
- Le statut des fonctionnaires est rayé d'un trait de plume et le gouvernement renonce ainsi à la neutralité de ses services publics. Il annonce aussi recourir à l'embauche d'intérimaires, faisant fi de la loi qui l'interdit et des spécificités de la Fonction publique notamment en matière de confidentialité des données ou d'assermentation des agents !
- Un service minimum permettrait, selon certains, de garantir les services publics alors qu'il ne ferait que semer l'incertitude et le chaos parmi les citoyens et bafouer le droit de grève du personnel.
- Fin août, plusieurs ministres ont ressorti l'idée de vendre les entreprises publiques et de nombreuses participations financières en vue de combler une partie du déficit colossal de la Belgique. La privatisation des entreprises publiques et d'autres services publics doit permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire alors qu'elle ne ferait que creuser davantage le déficit budgétaire et nous arracher d'importants leviers économiques.



## En lutte !

Et ce ne sont là que des mesures générales car les raisons de la colère, secteur par secteur, sont irrésistiblement plus larges. Que les choses soient claires : personne ne se bat pour son pré carré ou ses intérêts particuliers ! C'est bien le retour au *corporatisme* que souhaite ce gouvernement de droite ultra en dénonçant une grève qui serait *politique*. C'est bien parce que la CGSP a une haute idée de ce que doit être la solidarité dans la vision de la société juste, ouverte, égalitaire et démocratique à laquelle elle prétend, qu'elle défend non seulement l'intérêt général de ses affiliés, tous secteurs confondus, mais encore celui de l'ensemble de la population dont les besoins essentiels sont justement rencontrés par les services publics.

ENCORE UN PEU DE  
*patience,*

**LE TRAITEMENT**  
*minimum*  
ARRIVE BIENTÔT  
POUR TOUS

**MOUVEMENT RÉTROGRADE**

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE  
*patience,*

**LA PENSION**  
*minimum*  
ARRIVE BIENTÔT  
POUR TOUS

**MOUVEMENT RÉTROGRADE**

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE  
*patience,*

**LES SOINS DE SANTÉ**  
*minimums*  
ARRIVENT BIENTÔT  
POUR TOUS

**MOUVEMENT RÉTROGRADE**

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE  
*patience,*

**LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**  
*minimum*  
ARRIVE BIENTÔT  
POUR TOUS

**MOUVEMENT RÉTROGRADE**

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE  
*patience,*

**POUR DES SERVICES PUBLICS  
ET UNE SOLIDARITÉ  
*maximums***

**NOUS SERONS EN GRÈVE  
LE 10 OCTOBRE**



**AVEC LA CGSP, LE 10 OCTOBRE,  
JE FAIS ENTENDRE MA VOIX**

*pour plus d'infos [www.irwcgsp.be](http://www.irwcgsp.be)*



## **Devoir d'insurrection !**

*Face au coup d'État social qui touche notre pays comme bien d'autres, les citoyens engagés ; plus largement, le peuple ; les organisations syndicales et singulièrement la CGSP-Bruxelles ont un devoir d'insurrection ! Pour eux, il ne peut être question de subir la loi du plus fort quand bien même elle se prévaut d'une légitimité démocratique.*

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Cette affirmation de l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 n'a rien perdu de sa pertinence dans nos pays riches et développés où les gouvernements, certes élus démocratiquement, imposent des politiques défavorables à une grande majorité de la population et portent ainsi atteinte à l'intérêt général. C'est-à-dire non seulement au bien-être et au bonheur des gens, mais aussi à l'équilibre de la société et à la survie de notre écosystème.

Alors, oui, le principe du devoir d'insurrection est juste et salutaire ! Il est inscrit dans les racines du syndicalisme et fonde son action. Les avancées sociales n'ont jamais été obtenues du fait du bon vouloir des classes dominantes. Qu'elles se nomment noblesse et bourgeoisie dans le passé ou acteurs du capitalisme financier et dirigeants néolibéraux aujourd'hui.

La notion de lutte des classes n'a rien perdu de son actualité quoiqu'en disent politiciens et gens de médias qui se réclament de la « modernité ». Or, ce qu'ils proposent nous renvoie plutôt au XIX<sup>e</sup> siècle. Car sur le fond, un des enjeux majeurs de la politique est toujours le même : celui de la répartition des richesses et des rapports de domination sociale. Le choix de l'accumulation égoïste et irrationnelle contre le partage et la solidarité.

Or, aujourd'hui, que constatons-nous ? Que depuis trois décennies, les politiques menées dans les pays occidentaux consistent à abaisser le niveau de protection sociale et la régulation des marchés pour favoriser les échanges commerciaux et in fine le profit des groupes financiers qui n'en font jamais assez. Les États sont sous le joug de politiques d'austérité imposées par les traités européens qui les contraignent à des efforts insoutenables de réduction budgétaire et les conduisent à démanteler les services publics qui sont pourtant le premier moyen de redistribuer la richesse. Ils appellent ça « réduire le train de vie de l'État » ! On en voit le résultat : réduction de personnel, manque d'entretien et défaut d'investissement dans les infrastructures, paupérisation.

Ce sont leurs recettes qui sont rétrogrades car elles nous font progressivement régresser sur le plan social avec pour seule justification « qu'on n'a pas le choix », qu'il n'y aurait « pas d'alternative » ; et

pour seule finalité les profits des marchés. N'en déplaise à un certain Vice-premier ministre du gouvernement fédéral (Open Vld) pour qui « les syndicats sont totalement détachés de la réalité » ou à son collègue (N-VA), Secrétaire d'État à l'asile et à l'immigration, qui multiplie les déclarations provocatrices et les décisions défavorables aux migrants à seule fin de flatter son électorat d'extrême droite ; ou à ce ministre wallon (MR) qui ose assimiler les chômeurs à des rentiers ! Ou encore, au Premier ministre, qui mêlant la mauvaise foi au ridicule agitait l'épouvantail d'un retour du communisme ! Des propos populistes et indignes qui tiennent lieu de « com' » gouvernementale et déshonorent une partie de la classe politique.

Dans un tel contexte, les syndicats ont plus que jamais leur rôle à jouer à travers le dialogue social et la concertation, mais aussi en menant des actions comme celles qui sont prévues cet automne pour s'opposer aux politiques funestes en matière de santé, d'enseignement, de pensions ou encore de chômage. Ils ont un devoir d'insurrection face à la violence sociale qui s'installe. Et face à la propagande gouvernementale relayée par les médias, ils ont aussi à assurer leur rôle d'éducation populaire et de réécriture du récit social.

*Rudy Janssens  
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)

### **Soirée-débat : quelles actions mener face aux mesures gouvernementales ?**

Depuis 2014, notre pays est confronté à une politique gouvernementale de droite qui se concentre sur le démantèlement des services publics. Le gouvernement Michel mène une politique fiscale catastrophique, qu'il présente aux citoyens comme un redressement économique. Malgré l'opposition, le gouvernement fédéral reste sourd à toutes les objections légitimes. Il est temps, une fois encore, de passer à l'action !

En présence de responsables syndicaux issus de différents secteurs, nous tenterons de mettre sur pied une réponse adéquate à ces attaques répétées.

*Avec : Muriel Di Martinelli (ALR) ; Philippe Dubois (Cheminots) ; Brecht Vandermeiren (Sporr) ; Kurt Sissau (AMiO)*

**Judi 5 octobre / 18-21h / rue du Congrès 17-19 – Salle A / 1000 Bruxelles**



## Demain vous appartient

Les réformes successives ont considérablement affaibli le monde du rail. Nous en constatons aujourd'hui les conséquences en termes de désorganisation, de dégradation de la qualité du service rendu. Ajoutons à cela le malaise du personnel à tous les échelons de l'échelle sociale.

Nous sortons, à peine, de différentes réformes et le gouvernement engage un nouveau bras de fer avec les travailleurs.

La **privatisation** est déjà en cours. La diminution de la dotation entraîne une réduction de l'emploi et cela provoque une augmentation de la productivité.

En juillet, le gouvernement a décidé de mettre **fin au statut**... oui, vous avez bien lu !

Le recrutement de statutaires va passer à la trappe.

Fini la sécurité d'emploi. La priorité sera donnée aux intérimaires...

Concernant le **service minimum**, la proposition de loi sera sur la table le 4 octobre.

Avec à la clef, l'insécurité pour les Cheminots et les usagers ainsi que des sanctions disciplinaires pour les agents qui ne se déclareront pas en grève.

Beaucoup de catégories de travailleurs seront touchées par cette obligation :

- tous les techniciens en signalisation, ECFM, Sous St. & Cat,
- TTV,
- tous les agents des brigades V,
- le personnel des cabines de signalisation,
- les agents Info Trafic,
- le personnel de conduite,
- le personnel d'accompagnement des trains,
- les sous-chefs de gare dans les faisceaux et gares,
- le personnel de sécurité,
- les visiteurs de matériel,
- les dépanneurs,
- ...

Et en cas de grève de plusieurs jours, la liste sera élargie à d'autres catégories :

- le personnel technique des ateliers et PE,
- le personnel logistique des ateliers centraux,

- le personnel de nettoyage sur les différents sites de travail,
- ...

Bonjour les dégâts !

Au niveau de **nos pensions**, il faut s'attendre à un nivellement vers le bas. Une diminution qui variera entre 20 et 25 %.

N'oublions pas que le « sinistre Bas de laine » a annoncé qu'en 2018, le départ à la pension des roulants serait conditionné... 57 ans et 38 ans de carrière.

Le but est de faire, au niveau des pensions des travailleurs des services publics, plus de 300 millions d'économies !

Comme vous le savez..., la CGSP/ACOD appelle tous ses travailleurs à participer à une journée de grève **le 10 octobre 2017**.

Nous devons absolument protester contre la politique du gouvernement et obtenir des résultats par rapport à nos revendications.

Ce préavis national a pour but de relayer nos démarches mais également d'interpeller l'opinion publique, le gouvernement et les directions sur l'urgence d'assurer un vrai service public !

Chers camarades, j'espère que nous nous retrouverons tous ensemble le 10 octobre pour exprimer notre attachement à nos droits sociaux et au service public ferroviaire. Également pour contester toutes les mesures néfastes que ce gouvernement veut imposer à l'ensemble des travailleurs.

Il est très important que chaque syndiqué(e) participe à cette journée de lutte et la fasse connaître au niveau de son siège de travail. Il est aussi indispensable de se rapprocher de sa régionale syndicale afin de préparer cette action.

La journée du 10 octobre sera notre première manière de vraiment réagir.

C'est vous qui avez la clef, la réussite est entre vos mains !

*M. Abdissi,  
Président*

## Mais qui sont-ils pour nous traiter de preneurs d'otages ?

*Depuis l'annonce de notre secteur Cheminot national, décrétant une journée d'action de grève générale de 24 heures, couvrant l'ensemble du pays et toutes les catégories du personnel contre les mesures gouvernementales, le déchaînement médiatique est lancé.*

Par presse interposée, le ministre fédéral de la mobilité, François Bellot et sa famille politique MR, n'arrêtent pas de nous traiter de preneurs d'otages et de promoteurs d'une grève politique... Son cabinet ministériel estimant même que nous utilisons le rail comme une arme, contre le gouvernement !!

Soyons sérieux !

En tant que travailleurs des services publics et quel que soit le pouvoir politique en place, mais encore plus en période de crise, nous sommes toujours sous les feux de deux sphères décisionnelles. Ces dernières prenant des mesures qui impactent notre quotidien professionnel, familial et social.

De tout temps, les Cheminots de la CGSP ont toujours combattu les prises de positions antisociales quel que soit le pouvoir politique en place, contrairement à d'autres. Il est vrai que les motifs de cette action de grève ne sont pas majoritairement des problèmes intramuros du Chemin de fer, que du contraire !

Néanmoins à la suite d'une décision gouvernementale réduisant la dotation de 3 milliards, la société est contrainte de faire des choix stratégiques et budgétaires ayant des répercussions tant en interne qu'en externe.

Une des conséquences visibles est le retard quotidien des trains.

Afin de compenser en partie cette diminution d'apport financier, imposée par le pouvoir politique, nos interlocuteurs patronaux nous proposent constamment des choix de régressions sociales ayant comme implications des modifications de nos conditions de travail.

Quelques exemples : les Cheminots se sont vu imposer une augmentation de productivité annuelle de 4 %, une perte de 2 jours fériés extralégaux et malgré le combat mené par un ensemble de travailleurs (ce qui a permis de minimiser le projet initial) une diminution de plus ou moins 3 000 équivalents temps plein. Cela entraîne une pression énorme au niveau du personnel.

Afin de faire de plus en plus d'économies, les directions se penchent sur la problématique de l'inaptitude professionnelle des Cheminots. Elles nous proposaient dans un premier temps le licenciement - oui vous avez bien lu - et dans la dernière version on propose une diminution du traitement de 20 %.

Loin de nous l'idée d'accepter ce torchon.

Les membres du gouvernement ont choisi de détricoter sans scrupule les normes sociétales. Ils prennent des décisions régressives envers les citoyens et le monde du travail en matière de sécurité sociale, de pension et ils proposent des nouvelles conditions de flexibilité au travail.

Comme travailleur du service public :

- la pension passera à 66 ans en 2025 puis à 67 ans d'ici à 2030 ;
- nous avons subi un saut d'index de 2 % ;
- le projet AR sur la pension mixte vient d'être publié avec la complicité de la CSC et du SLFP ;
- proposition de suppression des tantièmes préférentiels une fois que sera réglée la pénibilité des métiers ;
- proposition de suppression de la pension pour inaptitude physique ;
- création d'un nouveau régime de pension à points défavorables aux agents des services publics ;
- l'instauration d'un service minimum en cas de conflits sociaux.

La dernière décision prise par le gouvernement est de créer par arrêté royal, les conditions de mise en place d'une législation permettant le travail intérimaire.

Enfin je ne peux passer sous silence la déclaration du ministre Van Overtveldt sur un projet démenti par Charles Michel, sur la privatisation de la SNCB.

Depuis 2014 les services publics sont les souffre-douleurs du gouvernement MR/N-VA

Ils sont dépourvus d'une part de plus en plus grandissante de leurs dotations d'investissement avec les conséquences que cela implique.

Contrairement aux donneurs de leçons d'une autre organisation nous nous battons contre ces mesures.

Si dénoncer et réagir par une journée de grève contre cet état de fait est une prise d'otage alors Messieurs les dirigeants politiques quelles que soient vos obédiences, je vous invite à répondre à cette question :

**Qui sont les otages de vos décisions antisociales ?**

*Étienne Libert,  
Secrétaire général*

## Sous-commission paritaire nationale

### Compte rendu de la réunion du 6 septembre 2017

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP formule une déclaration au sujet :

- de la fermeture, décidée unilatéralement et sans aucune concertation, des guichets de 33 gares différents jours ou à certaines heures. Nous déplorons cette décision qui entraînera des conséquences pour les agents concernés ;
- de l'application des dispositions de l'avis 46 HR/2016 au sujet du délai de préavis pour les conducteurs de train. Nous insistons pour que des possibilités de dérogation soient objectivement examinées par l'employeur ;
- des conditions d'octroi des facilités de circulation en faveur des enfants recueillis ;
- de l'avenir des agents statutaires utilisés à COBRA suite à la fin de détachement prévue pour fin 2017 ;
- de notre demande d'organiser une épreuve passerelle pour le passage de grade de signaleur/opérateur vers celui de contrôleur des circulations niveau 3 ;
- de la différence du nombre de lauréats N et F lors de la 1<sup>re</sup> partie de l'épreuve de chef instructeur « Traction ».

Le président répond :

- que la décision de la SNCB de fermer des guichets certains jours a été prise en fonction des chiffres de vente en diminution à certains moments de la journée ;
- que les dispositions de l'avis 46 H-HR/2016 sont appliquées correctement. Chaque situation fait l'objet d'un examen objectif et, le cas échéant, des dérogations aux règles en vigueur sont prévues ;
- que la situation de l'octroi des facilités de circulation aux enfants recueillis

sera examinée par le service concerné ;

- que 19 agents sont concernés par la fin de détachement COBRA. Il précise, que dans un premier temps, Lineas va rechercher des solutions en vue de réaffecter ces agents. Si aucune solution ne peut être trouvée, ils seront remis à la disposition de la SNCB. HR-Rail suit le dossier et a déjà pris l'initiative d'un contact avec COBRA ;
- qu'il n'existe aucune raison objective qui peut expliquer la différence du nombre de lauréats F et N lors de la 1<sup>re</sup> partie de l'épreuve de chef instructeur « Traction » ;
- qu'il est d'accord pour l'organisation d'une épreuve passerelle pour le passage des signaleurs/opérateurs vers contrôleur des circulations niveau 3 ;

#### ORDRE DU JOUR

##### 1) Approbation des PV n° 1175 et 1176

Nous formulons quelques remarques avant de les approuver, notamment au sujet des P88 transmis tardivement aux agents et de l'inscription de cette punition dans la notice biographique, de la situation des agents SSICF et de la réorganisation interne de B-Stations.

##### 2) RGPS 520 – Supplément variable attaché à la réussite de certaines épreuves

Le point 2.2.3 du RGPS – Fascicule 520 prévoit l'octroi d'un supplément variable aux agents inscrits à la liste des candidats à certains grades fonctionnels de rang 4, à la suite de la réussite d'épreuves fermées ou de sélection.

Par souci d'équité et d'uniformité, HR-Rail propose d'octroyer également ce supplément variable aux lauréats d'épreuves fermées donnant accès aux grades suivants :

- contrôleur des circulations (niveau 2) ;
- dépanneur de matériel roulant ;
- instructeur adjoint infra ;
- technicien principal « productique et techniques d'usinage ».

Le document est approuvé.

##### 3) RGPS 535 – Règlement des mutations

Le règlement des mutations a été publié par l'avis 77 P du 7 novembre 1985. Ces dispositions réglementaires ont depuis lors été complétées par différents avis et circulaires (32P/1989, 55HR/2004, etc.).

Ce document poursuit un double objectif : d'une part, intégrer l'ensemble des dispositions réglementaires relatives aux mutations au sein du RGPS – Fascicule 535 et d'autre part, adapter, simplifier et moderniser certaines d'entre elles. Les principales modifications seraient les suivantes :

- réalisation d'office des mutations 6 mois après leur notification (mesure générale) et suppression concomitante des jours de compensation « mutation ». **Par mesure transitoire, les agents bénéficiant actuellement des jours de compensation pourraient continuer à en bénéficier jusqu'à la réalisation effective de leur mutation ;**
- suppression de la possibilité d'obtenir une mutation sur demande pendant le stage ou l'essai ;
- suppression de la neutralisation de 4 ans en cas de transfert d'activités ;
- suppression de la notion de « secteur géographique ». Pour les agents disponibles, la priorité P10bis devient une priorité de district ;
- octroi des priorités P10 et P10 bis aux agents transférés sans être rendus disponibles ;
- introduction d'une priorité pour les agents ayant accepté une mutation

dans un poste temporairement vacant ;

- introduction d'une priorité pour les agents hors cadre du siège de travail concerné ;
- uniformisation et simplification des modalités relatives au classement des candidats pour un poste vacant ;
- introduction d'une neutralisation pour les agents punis ou en possession du signalement insuffisant ou mauvais.

En ce qui concerne la réalisation effective des ordres de mutation (P6) et des avis d'installation (P 57), HR-Rail propose que dès le 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois suivant la notification d'un ordre de mutation ou d'un avis d'installation, l'agent prenne possession du poste pour lequel il est désigné.

Si des raisons de service l'empêchent, une dérogation à cette règle serait possible : l'agent devant d'office prendre possession du poste pour lequel il est désigné au plus tard le **1<sup>er</sup> jour du 30<sup>e</sup> mois** suivant la notification précitée.

À titre exceptionnel, un report supplémentaire pourrait être accordé par le responsable HR de chaque entité ou par le Directeur général de HR-Rail (ou leur représentant).

Après de longs échanges de vues, nous demandons :

- que dès le 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois suivant la notification d'un ordre de mutation ou d'un avis d'installation, l'agent prenne possession du poste pour lequel il est désigné. L'agent retenu est considéré comme en mission dans son ancien siège de travail. Ces missions lui ouvrent des droits en matière d'indemnités d'intérim ;
- que seulement si des raisons de service l'empêchent, une dérogation à cette règle soit possible : l'agent devant d'office prendre possession du poste pour lequel il est désigné **au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 24<sup>e</sup> mois suivant la notification précitée** ;
- que le report supplémentaire puisse être accordé, **à titre exceptionnel, une et une seule fois**, par le respon-

sable HR de chaque entité ou par le Directeur général de HR-Rail (ou leur représentant), **pour une durée maximale de 6 mois**.

HR-Rail va réexaminer le dossier à la lumière de ces éléments et formulera une nouvelle proposition pour la réunion du mois d'octobre 2017.

#### 4) Inaptitude professionnelle aux fonctions normales

HR-Rail présente le document qui a déjà été inscrit à l'ordre du jour des réunions précédentes, il contient certaines modifications :

- les règles proposées feraient l'objet d'une phase test d'une durée d'un an. Au terme de cette période, une évaluation serait réalisée ;
- en cas de désaccord avec la décision d'inaptitude professionnelle, l'agent disposerait d'un délai de 15 jours calendrier pour faire appel devant une commission composée du responsable HR de chaque entité et du Directeur général de HR-Rail (ou leur représentant). Cette commission disposerait d'un délai de 15 jours calendrier pour se réunir et prendre une décision définitive ;
- l'agent inapte professionnellement bénéficierait d'un accompagnement personnalisé organisé à l'initiative de HR-Rail. L'objectif étant de lui proposer au moins deux emplois dans lesquels une réintégration est envisagée (en priorité dans un grade égal ou inférieur).

Par contre, notre demande de prévoir une *prime incitante* pour compenser la perte salariale ne trouve pas de réponse favorable.

Nous maintenons notre position et refusons d'approuver ce dossier.

#### 5) RGPS 575 – Agents inaptes pour raisons de santé

HR-Rail propose donc de rassembler l'ensemble des dispositions réglementaires relatives aux agents inaptes pour

raisons de santé dans un nouveau RGPS – Fascicule 575.

Nous intervenons pour rappeler notre position exprimée lors de la réunion du 31 mai dernier, nous ne pouvons accepter un document qui revoit fondamentalement les principes du RGPS 575 actuel.

De plus, nous ne pouvons pas cautionner une proposition qui sacrifie le complément de reclassement.

Dossier refusé.

#### 6) Recrutement du personnel statutaire – Suivi et développement

Le document envisage les mesures à prendre pour compléter l'avis 9 H-HR/2017 relatif au recrutement 2017 ainsi que les mesures que les Chemins de fer belges souhaitent prendre pour les recrutements à venir :

##### A. Recrutements 2017

1. Dans le cadre des mesures prises, et afin de favoriser le recrutement externe, certains agents n'ont pas pu s'inscrire à certaines épreuves.

Afin de remédier à cette situation, nous avons obtenu la mise en place des mesures suivantes :

- a) **Organisation d'épreuves internes pour tous les grades pour lesquels les agents n'ont pas eu la possibilité de s'inscrire aux épreuves publiques réservées aux seuls candidats externes ;**
- b) **Installation des lauréats en fonction des besoins des entreprises en priorité sur leur siège de travail ;**
- c) **La date de prise de rang est fixée au 1/07/2017.**

2. Le Jobday de Courtaix a été organisé selon un recrutement contractuel ; les mesures suivantes sont acceptées :

- a) **Les agents doivent avoir suivi la formation relative à leur emploi avec succès et être favorablement**

- appréciés par leur hiérarchie ;
- b) Consultation des agents sur leur volonté de devenir statutaire ;
- c) L'agent qui satisfait aux conditions sous a. ci-avant passe de non-statutaire à statutaire le 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois suivant ;
- d) La date de prise de rang correspond à la date de recrutement.

## B. Recrutements futurs

Afin de pérenniser les mesures prises par l'avis 9 H-HR/2017 permettant d'assurer un recrutement qualitatif et quantitatif, HR Rail souhaite insérer les mesures suivantes dans notre réglementation.

### 1. Structure de recrutement mixte

Dans le courant d'une année calendaire, le recrutement s'organiserait de la manière suivante :

- la première épreuve organisée pour un grade concerné serait soit fermée soit publique (avec participation des externes et des internes) en fonction des besoins de l'entité concernée ;
- pour le reste de l'année, les entités peuvent décider d'organiser uniquement des épreuves externes.

### 2. Simplification et flexibilité des épreuves (y compris les épreuves professionnelles)

- Le processus de publication et d'inscription peut être adapté.
- Certaines séances d'information normalement prévues peuvent ne pas être organisées. Elles peuvent éventuellement être remplacées par un autre canal d'information.
- Le processus de sélection peut être adapté : non-organisation de certaines parties, remplacement ou ajout de certaines parties...
- Les candidats peuvent être dispensés d'une partie de l'épreuve s'ils ont déjà satisfait à une matière semblable lors d'une autre épreuve.
- La connaissance linguistique peut désormais être évaluée dans une partie *ad hoc* de l'épreuve et être éliminatoire.
- Pour les grades de rang 9 à 5 où

ce n'est pas prévu par le règlement, possibilité de tenir compte de l'expérience et des compétences acquises hors diplôme.

Ces adaptations peuvent être prises par jobnews, en fonction des besoins des entreprises et des réalités du marché du travail.

### 3. Adaptation du programme des épreuves

En lieu et place du programme prévu, les candidats peuvent être interrogés sur un programme adapté pour l'emploi considéré.

Ces adaptations peuvent être prises par jobnews, en fonction des besoins des entreprises et des réalités du marché du travail.

### 4. Uniformisation du classement des épreuves

Les candidats sont classés selon le nombre de points obtenus, abstraction faite de leur catégorie et de leur éventuel titre de priorité.

### 5. Interdiction de participation aux épreuves

Une interdiction de participation aux épreuves pendant un an est prononcée à l'égard des candidats :

- qui n'ont pas participé à l'épreuve à laquelle ils s'étaient inscrits, sans avoir prévenu de leur absence ;
- qui, lorsque l'épreuve à laquelle ils ont participé comporte plusieurs parties, n'ont pas satisfait à deux reprises à la première partie. Cette interdiction est valable pour les épreuves donnant accès au même grade et pour les épreuves donnant accès à un autre grade mais dont le programme est identique ;
- qui ont obtenu moins de 8/20 à la seconde partie d'une épreuve.

### 6. Priorité d'installation pour les agents de l'entreprise concernée

Lorsqu'une épreuve fermée est organisée pour l'ensemble des Chemins

de fer belges mais que les besoins actuels concernent une seule entreprise, les agents de cette entreprise peuvent être installés en priorité. Ils sont départagés entre eux selon le classement à l'épreuve.

### 7. Neutralisation dans le siège de travail de recrutement

Les candidats ne peuvent pas quitter sur base volontaire le siège de travail pour lequel ils ont été recrutés ou désignés pendant 5 ans, sauf en cas de promotion de grade entraînant un changement de rang. La période de 5 ans peut être réduite avec l'accord de la direction dans laquelle le candidat est utilisé.

### 8. Recrutement d'agents statutaires à temps partiel

La possibilité de recruter des agents statutaires à temps partiel (imposé) est introduite.

Après une période de neutralisation de 5 ans, l'agent statutaire recruté à temps partiel peut demander à travailler à temps plein.

Un agent statutaire à temps plein peut également demander à travailler à temps partiel (imposé).

La désignation dans un autre régime de travail dépendra des besoins opérationnels.

À ce propos nous dénonçons que ces agents ne bénéficient pas de jours de crédit, de plus, la neutralisation de 5 ans pose problème. Nous ne voulons pas que ce système soit généralisé. Nous ne voulons pas que demain, par exemple, la société recrute des accompagnateurs mi-temps.

### 9. Augmentation de l'attractivité de certains métiers en pénurie

Une allocation peut être octroyée pour les nouveaux recrutés dans un métier en pénurie. Cette allocation a pour but d'offrir une rémunération concurrentielle par rapport au marché du travail en début de carrière.

Le niveau de cette allocation est déter-

miné par métier en pénurie. Elle n'est pas compatible avec une validation octroyée en vertu de l'avis 4 H-HR 2017 si le niveau de référence du marché du travail pris en considération est atteint.

Elle peut être accordée par siège de travail ou par zone géographique en fonction de l'attractivité nécessaire vis-à-vis du marché du travail.

À ce propos, nous intervenons pour demander que les Cheminots, qui assurent depuis de nombreuses années des bons et loyaux services ne soient pas lésés.

Nous prenons acte de ces propositions d'adaptations réglementaires en vue des recrutements futurs qui devront, selon nous, faire l'objet de documents qui seront soumis à l'approbation de prochaines SCPN.

#### 7) Organisation d'une épreuve spéciale fermée donnant accès au grade d'opérateur-conducteur Infra

HR-Rail propose d'organiser prochainement une épreuve spéciale fermée pour l'accès au grade d'opérateur-conducteur infra (spécialités voies et caténaires) pour les besoins de l'ensemble du réseau.

**Cette épreuve serait accessible à l'ensemble des agents statutaires et non statutaires, qui n'ont pu s'inscrire aux épreuves issues du processus de recrutement continu.**

Le document est approuvé.

#### 8) Prolongation du délai de validité de l'épreuve d'agent de triage prévue par l'avis 79 H-HR/2015

Étant donné que des lauréats de l'épreuve pour le recrutement d'agents du triage pour les besoins de l'AT Hasselt annoncée par l'avis 79 H-HR du 21 mai 2015 sont encore en liste, HR-Rail propose de prolonger le délai de validité de cette épreuve jusqu'au 30/09/2018.

Le document est approuvé.

#### 9) Adaptation des fonctions de « Manager International Stations » et de « Team Leader International Sales » au sein de B-MS

HR-Rail propose d'adapter les fonctions de « Manager International Stations » et de « Sales Manager » au sein des Directions B-TR et B-MS (International).

Nous prenons acte de ce document

#### 10) Adaptation des fonctions de « Manager Operations » et de « Team Leader International Sales » au sein de B-MS

HR-Rail propose d'adapter les fonctions de « Manager Operations » et de « Sales Manager », respectivement au sein des directions SNCB-Transport (B-TR) et SNCB-Marketing & Sales (B-MS).

Nous prenons acte de ce document.

#### 11) Adaptation des programmes des épreuves de sélection de contrôleur des circulations (Niveau 1) et chef des circulations (Niveau 2)

À la demande des utilisateurs, les programmes spécifiques des épreuves de sélection de contrôleur des circulations (niveau 1) et de chef des circulations (niveau 2) sont adaptés.

Le document est approuvé.

#### 12) Modifications des attributions pour les grades d'agent commercial et d'agent commercial principal

HR-Rail propose d'adapter les attributions des grades d'agent commercial et d'agent commercial principal.

Le document est approuvé.

#### 13) Convention collective n° 1 relative à l'attribution d'une assurance groupe pour les membres du personnel non statutaires de rang III des Chemins de fer belges

Pas de document.

Nous maintenons notre position émise lors de la CPN du 28 juin 2017 et refusons cette proposition.

*Pierre Lejeune – Filip Peers  
Secrétaires nationaux*



## État des lieux suite à la concertation sociale sur les cabines de signalisation

Au mois de mai, le front commun syndical a introduit une demande de conciliation à propos de la situation des agents I-TMS qui travaillent dans les cabines de signalisation. Cette demande faisait suite à de nombreuses plaintes que nous avons reçues à propos des conditions de travail dans les cabines de signalisation. Les agents se plaignaient du manque de personnel, d'une trop grande charge de travail, du nouveau programme de gestion du trafic (TMS), etc. La demande de conciliation a été en quelque sorte un « électrochoc » pour la direction. Depuis l'introduction de cette demande plusieurs réunions nationales et locales ont eu lieu pour discuter des conditions de travail des agents qui travaillent dans les cabines de signalisation.

Notre point de départ dans ces discussions a été que la concentration des cabines (la fusion des différentes cabines en 10 grandes cabines) ne peut pas être un chèque en blanc pour détricoter les conditions de travail et pour opérer unilatéralement des diminutions de personnel sans prendre en compte la charge de travail réelle des agents I-TMS. Les conditions de travail et du personnel en suffisance dans les cabines de signalisation sont notre priorité.

Après deux réunions nationales voici en 6 points où on en est :

1. Dans différents Aréas (sauf le district Nord-Est) des réunions de conciliation locales ont été organisées. Partout il est reconnu que les conditions de travail dans les cabines sont difficiles. Le manque de personnel est aussi un point qui est relevé à différents endroits ainsi que les problèmes des procédures de sécurité (S460, S427...).
2. Un premier jobday pour recruter des Contrôleurs des circulations a été organisé à Bruxelles fin août. Dans un premier temps 15 personnes seront recrutées, ainsi une classe de francophones et de néerlandophones pourra commencer sa formation au mois d'octobre. Des nouvelles classes sont prévues pour le mois de janvier 2018, mars 2018 et octobre 2018. Le but est de combler le contingent de recrutement de 132 ETP.

3. Nous avons obtenu que l'installation des lauréats Contrôleurs des circulations niveau 3 soit avancée d'un an. Les 248 signaleurs, opérateurs et sous-chef adjoints qui ont réussi l'examen de Contrôleurs des circulations niveau 3 seront installés au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (ald 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Lors de la Sous-commission paritaire du mois de septembre nous avons également obtenu qu'une nouvelle épreuve de Contrôleurs des circulations niveau 3 soit organisée pour les signaleurs et opérateurs. Un tel examen permet à ces agents de rang 7 et 6 d'accéder à un grade de rang 5, avec une augmentation barémique importante à la clé.

4. Les problèmes avec le programme TMS sont reconnus par la direction, particulièrement les problèmes pour justifier les retards. En octobre 2017, une nouvelle release du programme sortira avec un nouveau module de justification des retards. La direction I-TMS nous a confirmé qu'ils sont à l'écoute des utilisateurs de TMS afin d'améliorer le programme.

5. La direction d'I-TMS nous a exposé le projet de simplification de la réglementation au niveau des mises hors-service de la voie. La tâche du personnel I-TMS sera simplifiée. Deux jours de formation seront organisés pour le personnel à ce propos.

6. Pour terminer l'amplitude des prestations a été abordée. La direction I-TMS nous a fait part de sa volonté d'étudier l'influence du travail à pause sur la santé et la vie du personnel. Elle s'engage à venir avec des solutions pour humaniser les prestations. Il est notamment question d'étudier l'instauration de pauses fixes avec des services « papillon ».

La prochaine réunion de concertation aura lieu fin septembre. N'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués afin de faire part de vos idées et remarques.

*Filip Peers*  
Secrétaire national

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

## RÉGIONALE DE CHARLEROI

Le Comité de Pensionnés Cheminots de la CGSP, Régionale de Charleroi organise un dîner musical

*Le mardi 14/11/2017 à 12h  
Rue de Montigny, 42 – Charleroi – Salle 1*

### PAF :

5 €/personne pour les Cheminots et leur compagne,  
15 € pour les sympathisants s'il reste des places vacantes.

À payer à l'inscription sur le numéro de compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 – CGSP Cheminots  
(paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica – Tel. : 071/797 111).

### Menu :

Apéritif,  
Porchetta,  
Dessert et café,  
Boissons comprises.

**Attention ! date limite des inscriptions le 31 octobre 2017.**

**Inscriptions limitées à 90 personnes**

Bien cordialement,

*Les Secrétaires permanents,  
G. Itri – A. Decoux*

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Encore un peu de patience !
- 4-7 / Mobilisation • À bout ! Grève générale du 10 octobre : la CGSP se mobilise
- 8 / IRB • Devoir d'insurrection !

### Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Demain vous appartient
- 10 / Mais qui sont-ils pour nous traiter de preneurs d'otages ?
- 11 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 6 septembre 2017
- 15 / État des lieux suite à la concertation sociale sur les cabines de signalisation
- 16 / Régionale de Charleroi – Dîner musical

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11